



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NOTE

PRÉPARÉE PAR LE COMITÉ DE PRÉVISION

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES ET PREVISION DES FINANCES PUBLIQUES A POLITIQUE INCHANGEE POUR LA PERIODE 2014-2018



TABLES DES MATIERES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	3
TABLEAU DE SYNTHÈSE	5
1) PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES.....	6
2) PRÉVISION DES FINANCES PUBLIQUES	7
UN POINT DE DEPART RELATIVEMENT CONFORTABLE EN 2014 :	7
L'ANNEE 2015 : LA PERTE DES RECETTES DU COMMERCE ELECTRONIQUE	7
LA SECONDE PARTIE DE LA PERIODE 2016-2018 : PERSISTANCE D'UN DEFICIT IMPORTANT AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION CENTRALE MALGRE UNE AMELIORATION PROGRESSIVE	8
LA STRUCTURE DES FINANCES PUBLIQUES EN TERMES DE RECETTES ET DEPENSES:	10
LA DETTE PUBLIQUE.....	12
APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES À LA LUMIÈRE DES RÈGLES BUDGÉTAIRES EUROPÉENNES	13
ANALYSE DE SENSIBILITÉ : SIMULATION D'UN IMPACT NÉGATIF DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LES FINANCES PUBLIQUES	17
ANNEXE A : DONNEES MACROECONOMIQUES.....	18
ANNEXE C : MESURES DE CONSOLIDATION PRÉVUES POUR 2014.....	21
ANNEXE D : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES	22

Résumé analytique

Environnement macroéconomique

- *Le contexte macroéconomique est généralement favorable : croissance économique réelle de 3,1% en 2014, 3,2% en 2015, et 3,7% en moyenne sur la période 2016-2018 sur fond d'une reprise durable dans la zone euro (croissance réelle de 1,7% du PIB sur 2015-2018).*
- *Or : croissance en-deçà des moyennes historiques (5% en 1999-2003 et 4,1% en 2004-2008) et baisse de la croissance potentielle (à légèrement plus de 2%).*
- *Evolution robuste de l'emploi (augmentation de l'emploi intérieur de +/- 2,5% l'an en 2015-2018).*
- *Or : croissance de l'emploi en personnes inférieure aux moyennes historiques (4,2% en 1999-2003 et 3,6% en 2004-2008) induisant un taux de chômage élevé (qui atteint un pic de 7,3% en 2015 et réduction graduelle pour atteindre 6,5% en 2018).*
- *Inflation modérée : ralentissement en cours (1,5% en 2014) puis reprise graduelle à des taux atteignant 2% l'an en fin de période.*
- *Le scénario de base ne comprend pas la hausse de la TVA (politique inchangée).*

Finances publiques

Sur base de ces hypothèses et toutes autres choses égales par ailleurs :

- *Point de départ en 2014 relativement favorable avec solde nominal de l'administration publique en surplus (0,1% du PIB ou 63 millions d'euros) et solde « structurel » supérieur à +0,5% respectant les exigences du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance (où l'« objectif budgétaire à moyen terme » s'élève à +0,5% du PIB)*
- *Une telle situation va de pair avec la persistance d'un déficit de l'administration centrale (> 500 millions euros en 2014), impliquant un besoin de financement et donc une augmentation continue de la dette publique brute.*
- *A politique inchangée, détérioration de la situation des finances publiques à partir de 2015 avec un déficit de +/- 1,5 milliard euros au niveau de l'administration centrale. Comme corollaire non-respect de la règle budgétaire et des dispositions du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance à partir de 2015.*
- *A partir de 2015, les finances publiques sont impactées négativement par un changement de régime en matière de TVA sur le commerce électronique (effet structurel +/- 800 millions euros l'an).*
- *La reprise macroéconomique durable sous condition d'une croissance de l'ordre de 3,5% (PIB vol) jusqu'en 2018, combinée à une dynamique un peu infléchie par rapport à celle des décennies écoulées des dépenses publiques à politique inchangée, permet de résorber en grande partie le déficit du solde de l'administration publique.*
- *Cette amélioration est la résultante de deux évolutions au niveau des sous-secteurs : i) la persistance d'un déficit important d'un milliard au niveau de l'administration centrale en 2018;*

ii) la stabilisation de l'excédent du solde de la sécurité sociale sous l'effet des hypothèses retenues.

- *La persistance du déficit au niveau de l'administration centrale implique un besoin de financement continu et un accroissement de la dette brute publique (> 16 milliards euros en 2018 ou 26,6% du PIB) à partir d'un niveau de 23,2% du PIB ou 11,3 milliards en 2014.*
- *Le rétablissement d'une trajectoire des finances publiques compatible avec le respect de la règle sur le solde structurel, qui est la principale règle du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance implique un besoin de consolidation de l'ordre de 1,1 milliard euros en fin de période 2018 par rapport à la politique inchangée. Ce besoin s'élève à 2,2 milliards en 2018 si la règle sur la croissance des dépenses publiques devait également être respectée tous les ans. Le respect de cette règle est toutefois secondaire par rapport à la première (c'est-à-dire que la seconde règle ne joue que si la première n'est pas respectée). Ces montants sont sujets à des incertitudes non-négligeables en vertu des méthodologies utilisées pour calculer le solde structurel tout comme très sensibles aux hypothèses retenues notamment pour le taux de croissance de référence dans le cas de la règle sur les dépenses.*

Tableau de synthèse

FINANCES PUBLIQUES <i>selon SEC95</i>	2013			2014			2015			2016			2017			2018		
	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %
RECETTES TOTALES	19,830	43,4	+5,6	20,593	42,2	+3,8	21,028	40,9	+2,1	22,164	40,5	+5,4	23,305	40,4	+5,1	24,704	40,2	+6,0
dont:																		
<i>Impôts sur la production et les importations (i. indirects)</i>	6,006	13,1	+9,2	6,290	12,9	+4,7	5,807	11,3	-7,7	5,993	10,9	+3,2	6,172	10,7	+3,0	6,461	10,5	+4,7
<i>dont : TVA e-commerce</i>	0,952	2,1	+26,0	1,053	2,2	+10,6	0,361	0,7	-65,7	0,285	0,5	-21,1	0,191	0,3	-33,0	0,167	0,3	-12,6
<i>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (i. directs)</i>	6,617	14,5	+5,3	6,852	14,0	+3,5	7,369	14,3	+7,5	7,877	14,4	+6,9	8,407	14,6	+6,7	9,039	14,7	+7,5
<i>Cotisations sociales</i>	5,570	12,2	+3,6	5,823	11,9	+4,5	6,129	11,9	+5,3	6,478	11,8	+5,7	6,846	11,9	+5,7	7,241	11,8	+5,8
DEPENSES TOTALES	19,804	43,3	+4,2	20,530	42,0	+3,7	21,842	42,5	+6,4	22,676	41,4	+3,8	23,657	41,0	+4,3	24,789	40,3	+4,8
dont:																		
<i>Investissement public</i>	1,429	3,1	-13,1	1,506	3,1	+5,4	1,842	3,6	+22,3	1,799	3,3	-2,3	1,858	3,2	+3,3	1,967	3,2	+5,9
<i>Prestations sociales</i>	9,549	20,9	+5,9	9,992	20,5	+4,6	10,431	20,3	+4,4	10,890	19,9	+4,4	11,393	19,7	+4,6	11,937	19,4	+4,8
<i>Consommation intermédiaire</i>	1,732	3,8	+3,9	1,760	3,6	+1,6	1,875	3,6	+6,5	1,977	3,6	+5,4	2,062	3,6	+4,3	2,160	3,5	+4,8
<i>Rémunération des salariés</i>	3,815	8,3	+5,8	4,001	8,2	+4,9	4,212	8,2	+5,3	4,360	8,0	+3,5	4,529	7,8	+3,9	4,719	7,7	+4,2
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	0,026	0,1		0,063	0,1		-0,815	-1,6		-0,513	-0,9		-0,353	-0,6		-0,085	-0,1	
<i>Solde de l'administration centrale</i>	-0,742	-1,6		-0,607	-1,2		-1,567	-3,0		-1,375	-2,5		-1,287	-2,2		-1,118	-1,8	
<i>Solde des administrations locales</i>	0,070	0,2		0,032	0,1		0,074	0,1		0,110	0,2		0,111	0,2		0,148	0,2	
<i>Solde de la Sécurité sociale</i>	0,697	1,5		0,638	1,3		0,678	1,3		0,752	1,4		0,822	1,4		0,885	1,4	
SOLDE STRUCTUREL*		1,7			1,4			-0,8			-0,7			-1,0			-1,2	
DETTE PUBLIQUE BRUTE	10,546	23,1		11,344	23,2		12,844	25,0		14,144	25,8		15,344	26,6		16,344	26,6	
INDICATEURS MACROECONOMIQUES	2013			2014			2015			2016			2017			2018		
CROISSANCE																		
PIB réel (en %)		2,2			3,1			3,2			3,6			3,7			3,8	
PIB nominal (en %)		6,5			6,8			5,3			6,5			5,4			6,4	
PIB nominal (niveau, en mia euros)		45,718			48,829			51,426			54,786			57,750			61,462	
EVOLUTION DES PRIX																		
Inflation IPCN (en %)		1,7			1,5			1,7			1,8			1,9			2,0	
EMPLOI																		
Croissance de l'emploi intérieur (en %)		1,7			1,9			2,3			2,5			2,5			2,4	
Taux de chômage (définition ADEM, en %)		6,9			7,3			7,3			7,1			6,8			6,5	

*Estimation selon la méthodologie Modux (Statec). Pour mémoire : Dans le projet de plan budgétaire, pour 2014, estimation du solde structurel de 0,9% sur base de la méthodologie de la COM.

Source : Comité de prévision, mars 2014

1) Projections macroéconomiques

- Après une contraction du PIB à l'ordre de 0,2% en 2012 la croissance économique au Luxembourg bénéficie de l'amélioration de l'environnement macroéconomique. En 2013, la croissance réelle du Luxembourg affiche une reprise de 2,2% pour ensuite se stabiliser autour de 3,5% en moyenne sur l'horizon 2014-2018, avec le profil suivant : 3,1% en 2014, 3,2% e 2015, 3,6% en 2016, 3,7% en 2017 et 3,8% en 2018¹.
- Ces taux de croissance de l'économie luxembourgeoise sont inférieurs aux taux observés avant l'éclatement de la crise économique et financière mondiale, à savoir une croissance réelle de 4,5-5% par année en moyenne.
- La tendance à moyen terme peut être expliquée par un certain nombre de facteurs : i) hypothèse sur une reprise économique durable de la zone euro liée à ii) une reprise de l'économie mondiale, due à une amélioration considérable de la croissance dans les économies des pays développés accompagnée d'une dynamique moins marquée des marchés émergents iii) des indices boursiers favorables avec une croissance moyenne de l'indice boursier de la zone euro (STOXX 50) de 6,5% sur la période 2014-2018.
- En ce qui concerne le secteur financier, le scénario macroéconomique ne contient pas de choc négatif supplémentaire par rapport aux ajustements qui se sont effectués depuis l'éclatement de la crise. En particulier en ce qui concerne l'impact de la décision sur l'échange automatique d'informations, les effets qui se sont matérialisés déjà au cours de 2013 et 2014, ont été incorporés dans la prévision centrale ; toutefois la prévision ne prend pas en compte, à la lumière des évolutions empiriques récentes du secteur financier, notamment de celles des dépôts, d'ajustements négatifs supplémentaires. Par ailleurs, suite aux effets de la crise depuis 2008, une certaine atténuation, notamment au niveau de l'emploi, est intégrée dans le scénario, mais il n'est pas prévu qu'il y ait une baisse structurelle du secteur, qui se traduirait in fine par une baisse du rythme tendanciel de croissance des recettes fiscales.
- En matière d'inflation, la période est caractérisée par un environnement d'inflation faible et légèrement croissante sous l'effet de l'amélioration des conditions macroéconomiques. Ainsi l'IPCN commence à accélérer graduellement à partir de 2015 pour arriver à un taux de 2% en 2018, sans prendre en compte l'impact d'une hausse des taux de la TVA. En vertu de la décision sur la modulation de l'indexation automatique des salaires et en vertu de l'évolution prévue de l'inflation au cours de la période, les tranches indiciaires, après octobre 2014, après la reprise normale du mécanisme d'indexation des salaires à partir de 2015, échoieraient selon l'échéancier suivant : deuxième trimestre 2016, troisième trimestre 2017 et quatrième trimestre 2018.
- Le marché de l'emploi réagit avec un certain décalage par rapport à la reprise économique : seulement à partir de 2016, le chômage commencerait légèrement à baisser après avoir atteint son pic en 2014 et 2015 avec 7,3% de la population active (selon définition ADEM) pour passer à 6.5% en 2018. Le marché du travail à son tour continue à afficher un certain dynamisme, bien que moins prononcé, avec un taux de croissance moyen de l'emploi total de 2,5% jusqu'à 2018.
- Les prévisions pour le Luxembourg émanant de la Commission européenne (COM) (European Economic Forecast Winter 2014) sont légèrement plus défavorables : si le taux de croissance du PIB en volume prévu pour 2013 est encore très similaire à celui mis en avant par le Comité (2,2% contre 2,1%), la COM prévoit une croissance moindre pour 2014 (3,1% contre 2,2% pour la COM)

¹ Cette prévision prend en compte de manière générale un impact valeur sur le PIB à partir de 2015 suite à la perte des recettes liées au commerce électronique et de manière spécifique un impact volume liée à l'hypothèse centrale retenue dans la prévision sur l'évolution du secteur à partir 2015 (cf tableau des hypothèses pour plus de détails)

et 2015 (3,2% contre 2,5%). Cette différence s'explique principalement par une appréciation différente de l'évolution du secteur financier. Alors que les autorités nationales se basent sur une reprise du secteur financier à partir de 2015, contribuant ainsi à nouveau à la croissance du pays, la COM se base sur une reprise plus modeste en ce qui concerne la contribution à la croissance du secteur financier, au moins à court terme. Une autre différence se situe au niveau de la composition de la croissance, puisque les exportations nettes ont une contribution plus importante dans le scénario national que dans celui de la COM.

2) Prévision des finances publiques

Un point de départ relativement confortable en 2014 :

- Pour 2014, la prévision se base sur l'actualisation des finances publiques effectuées dans le cadre de la notification « Maastricht » pour le premier avril à l'attention d'Eurostat dans le cadre de la procédure sur les déficits excessifs. Cette actualisation peut donc être un peu distincte du projet de budget tel que déposé à la Chambre des députés en date du 5 mars 2014. Ainsi, le solde budgétaire de l'administration publique s'améliore par rapport à 2013, en passant d'un solde équilibré de 0,0% du PIB à un surplus de 0,1% du PIB.
- Cette amélioration est la résultante d'une dynamique moins forte des dépenses (taux de croissance de 3,7%) que des recettes (taux de croissance de 3,8%).
 - Du côté des recettes, les impôts sur la production (TVA) connaissent une dynamique importante (+4,7%) ce qui est imputable à la croissance continue des recettes liées au commerce électronique (+10,6% en 2014) mais aussi à une bonne tenue de l'évolution des recettes de la taxe d'abonnement (+5,6%) qui sont liées au développement des marchés boursiers et l'apport quasi-continu de nouveaux fonds;
 - Du côté des dépenses, il s'agit entre autres d'une conséquence des mesures discrétionnaires décidées par le Gouvernement dans le cadre du projet de budget 2014 : il s'agit des quatre mesures ayant un impact de 0,4% du PIB et portant sur les catégories de dépenses suivantes : consommation intermédiaire, investissements, rémunérations et transferts aux ménages² ;
 - En termes d'évolution des soldes au niveau des sous-secteurs de l'administration publique, notons que le solde au niveau de l'administration centrale s'améliore en passant de -1,6% du PIB ou -742 millions euros en 2013 à -1,2% du PIB ou -607 millions euros en 2014, alors que le solde de la sécurité sociale se détériore légèrement en passant de 1,5% du PIB ou 697 millions euros en 2013 à 1,3% du PIB ou 638 millions euros en 2014.

L'année 2015 : la perte des recettes de TVA issues du commerce électronique

- En 2015, le solde de l'administration publique se détériore de manière substantielle passant à -1,6% du PIB ou -815 millions euros, reflétant surtout un accroissement du déficit au niveau de

² Plus de détails peuvent être trouvés à partir de la page 24* du projet de budget 2014 : <http://www.igf.etat.lu/pb2014.pdf>

l'administration centrale qui passe de -1,2% du PIB ou -607 millions euros en 2014 à -3% du PIB ou -1.567 millions euros. Cette évolution est surtout due à deux facteurs :

- Du côté des recettes, le taux de croissance passe à 2,1% sous l'effet de la perte d'une grande partie des recettes TVA liées au commerce électronique. Hormis les recettes liées au commerce électronique, la plupart des autres grandes catégories de recettes et les cotisations sociales, sous l'effet de l'amélioration continue de la conjoncture macroéconomique, connaissent une évolution positive :
 - Concernant les recettes TVA liées au commerce électronique, elles passent de 1.053 millions euros en 2014 à 361 millions euros en 2015, soit une diminution de l'ordre de 700 millions euros³ ;
 - Les impôts courants connaissent une croissance forte avec 7,5% : les impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages progressent de 7% et les impôts sur les bénéfices des sociétés de plus de 9%.
- Du côté des dépenses, le scénario à politique inchangée table sur une accélération des dépenses en 2015, dont le taux de croissance passe de 3,7% en 2014 à 6,4% en 2015. Plusieurs catégories contribuent en particulier à cette accélération : i) le taux de croissance de la masse salariale passe de 4,1% à 5,1%, ce qui découle notamment de l'accord salarial dans la fonction publique, ii) les dépenses liées à l'investissement connaissent une augmentation très forte (+22,3% pour l'investissement public et +11,5% pour les transferts en capital) : cette hausse est notamment imputable au démarrage de nouveaux projets (construction du tramway, mise en place d'un système de radio protection digitale auprès des services de Police).

La seconde période 2016-2018 : persistance d'un déficit important au niveau de l'administration centrale malgré une amélioration progressive

- Le solde de l'administration publique s'améliore progressivement au cours de la période : ainsi il passe de -0,9% du PIB ou -513 millions euros en 2016 à -0,1% du PIB ou -85 millions euros en 2018. Cette amélioration est due à une reprise progressive du taux de croissance des recettes qui croissent en moyenne 5,5% par an et à une trajectoire des dépenses qui, selon les hypothèses retenues en matière de politique inchangée, suivant une dynamique plus modérée que par le passé : la croissance moyenne s'élève ainsi à 4,3% par an.
 - Du côté des recettes, il est important de noter que, malgré une reprise de la dynamique des recettes, notamment sous l'effet de meilleures conditions macroéconomiques, la dynamique de la croissance en reste impacté par l'effet structurel de la perte des recettes liées au commerce électronique : ainsi les impôts sur la production (dont la TVA fait partie) augmentent en moyenne de 3,6% par an alors qu'ils ont connu un taux de croissance moyen sur la période 1990-2012 de 7,9%⁴.

³ Quant à la question de l'estimation des pertes induites par le changement du régime de taxation, l'on peut considérer d'un côté une approche « cash » qui consiste à comparer les niveaux de recettes « cash » au cours des différentes années, mais l'on peut considérer d'un autre côté une approche qui part d'un scénario de base théorique qui prend en compte l'évolution des recettes si le changement du régime de taxation n'avait pas eu lieu ; cette dernière approche est plus judicieuse d'un point de vue économique (cf tableau des hypothèses pour plus de détails).

⁴ cf. tableau des hypothèses pour plus de détails.

- Du côté des dépenses, la prévision à politique inchangée table sur une dynamique des dépenses d'une croissance de 4,3% par an, ce qui les fait revenir, après le pic de 2015, à la dynamique prévue des années 2013 et 2014 (taux de croissance respectifs de 4,2% et 3,7%), ce qui est nettement en-dessous de la moyenne historique de 7,4% sur la période 1990-2012. De manière générale, l'on peut conclure que la dynamique quelque peu modérée des dépenses est la conséquence d'hypothèse à la baisse des facteurs de prix (par le biais de l'échelle mobile des salaires) et de volume des dépenses (population, emploi). Plusieurs autres facteurs plus spécifiques expliquent cette atténuation de la dynamique des dépenses : i) une baisse de la dynamique de l'investissement public, ii) un ralentissement du taux de croissance des rémunérations qui est due à l'absence de mesure salariale nouvelle et de la continuation de l'effet modérateur de l'accord salarial sur certaines catégories de rémunérations ; iii) un ralentissement du taux de croissance de la consommation intermédiaire qui passe à une moyenne de 5%, ce qui est en-dessous de la moyenne historique de 8,3% sur 1990-2012. D'autres catégories de dépenses continuent à croître au-dessus de la moyenne, notamment les prestations sociales : ainsi, les prestations sociales en nature croissent de 5,5% par an alors que les prestations sociales en espèce croissent en ligne avec le taux de croissance moyen.
- En termes d'évolution des soldes des sous-secteurs, après l'impact de la perte des recettes du commerce électronique en 2015, le solde de l'administration centrale, sous l'effet de la conjoncture projetée, s'améliore progressivement, passant de -2,5% du PIB ou -1,3 milliard euros en 2016 à -1,8% du PIB ou -1,1 milliards en 2018. Alors que la situation du secteur des communes reste plus ou moins en équilibre, ce qui est une conséquence des règles budgétaires encadrant les finances communales, le secteur de la sécurité sociale connaît à nouveau une situation de croissance de son excédent⁵. Après une diminution de l'excédent entre 2012 et 2014, l'amélioration de l'excédent du secteur de la sécurité sociale provient essentiellement d'une croissance supérieure des revenus à celles des grandes catégories de dépenses sur la période 2016-2018 : du côté des revenus, sous l'effet de l'évolution positive de l'emploi intérieur et du salaire moyen, les cotisations sociales croissent en moyenne de 5,7% par an, alors que les revenus générés par le fonds de compensation croissent en moyenne de 6,2% par an ; du côté des dépenses, les prestations sociales en espèce augmentent de 4,3% par an en moyenne, et les prestations sociales en nature de 5,5% .

⁵ Le solde excédentaire du secteur de la Sécurité sociale est essentiellement généré par les excédents de l'assurance pension, les assurances maladie-maternité et accident présentent un équilibre fragile, tandis que pour l'assurance dépendance un déficit est à prévoir.

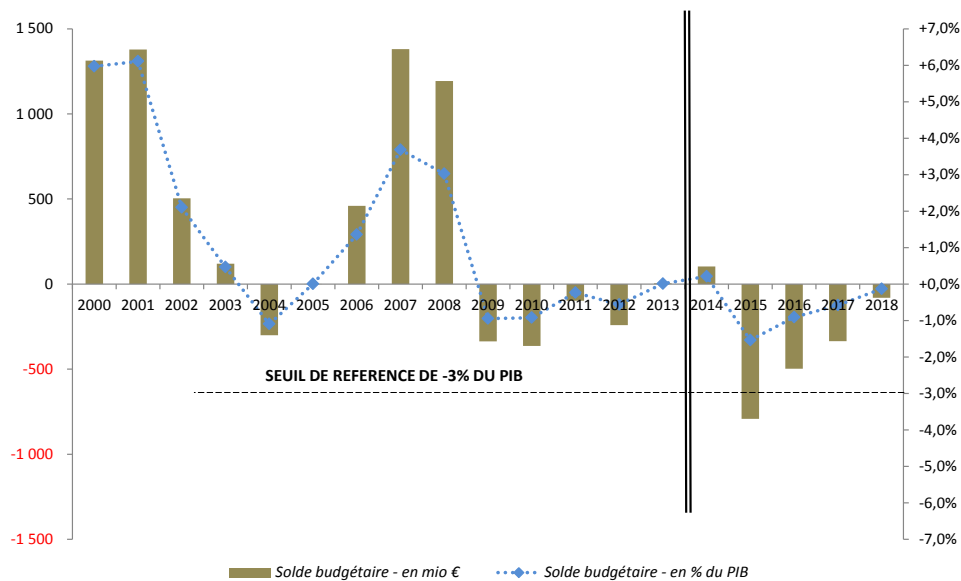
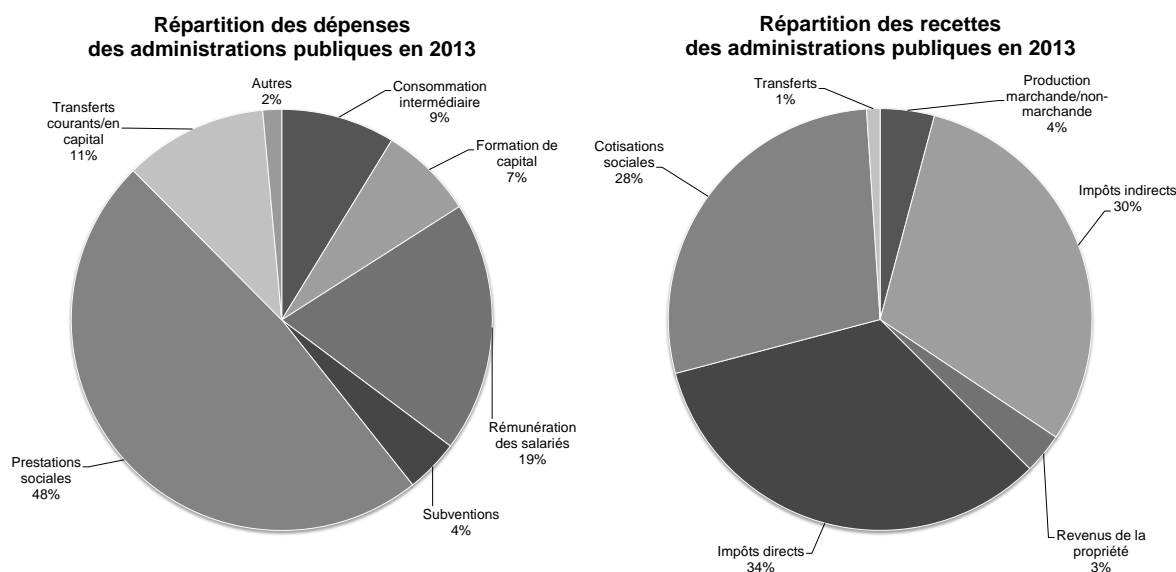


Tableau 1. Evolution historique du solde de l'administration publique (Source : Ministère des Finances)

La structure des finances publiques en termes de recettes et dépenses:

- Du côté des dépenses, la structure reste plus ou moins stable et se présente de la manière suivante en termes de pourcentage du total des dépenses (moyenne sur la période 2013-2018) :

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES			
Dépenses	Moyenne 2013-2018	Recettes	Moyenne 2013-2018
Consommation intermédiaire	8,7%	Production marchande	2,1%
Formation de capital	7,8%	Paiements au titre de l'autre production non marchande	2,0%
Rémunération des salariés	19,2%	Impôts sur la production et les importations	28,0%
Autres impôts sur la production	0,0%	Revenus de la propriété	3,2%
Subventions à payer	4,0%	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	35,0%
Revenus de la propriété	1,2%	Cotisations sociales	28,9%
Prestations sociales en espèces	36,5%	Autres transferts courants	0,4%
Prestations sociales en nature	11,6%	Transferts en capital à recevoir	0,4%
Autres transferts courants	8,2%	RECETTES TOTALES	100%
Transferts en capital à payer	2,8%		
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0,0%		
DEPENSES TOTALES	100%		



Graphique 1. Structure des finances publiques pour l'année 2013 (Source : Comité de prévision)

- Consommation intermédiaire : 8,7%. Cette catégorie inclut les frais de fonctionnement des administrations publiques hors les rémunérations et les frais de maintenance du réseau routier et ferroviaire ;
- Formation de capital : 7,8%. Cette catégorie comprend les investissements publics effectués essentiellement par l'administration centrale et l'administration locale ;
- Transferts: 11%.
 - Transferts en capital : 2,8%. Il s'agit essentiellement de transferts au bénéfice de secteurs en dehors du périmètre de l'administration publique : aides à l'investissement aux entreprises, aides au reste du monde par le biais de l'aide au développement. Le fonds pour la gestion d'eau et le fonds des investissements hospitaliers font également partie de cette catégorie;
 - Autres transferts courants : 8,2%. il s'agit de transferts aux entreprises, aux ménages, aux écoles privées ou aux associations.
- Rémunérations : 19,2%. il s'agit des rémunérations payées au niveau des trois sous-secteurs de l'administration publique. A remarquer que l'essentiel des rémunérations du secteur conventionné se trouve dans les catégories des autres transferts courants ;
- Prestations sociales : 48,1%.
 - Prestations sociales en espèces : 36,5%. Ces dépenses sont effectuées à raison de 80% au niveau de la sécurité sociale (régime général de pensions, prestations familiales), alors que les 20% restants sont effectués au niveau de l'administration centrale (fonds pour l'emploi, RMG, régimes spéciaux de pension - pensions dans le secteur public) ;
 - Prestations sociales en nature : 11,6%. L'essentiel de ces dépenses (plus de 95%) est effectué par le secteur de la sécurité sociale ;

- Du côté des recettes, la structure se présente de la manière suivante :
 - Les impôts sur la production et les importations (impôts indirects) passent de plus de 30,6% du total des recettes en 2014 à une moyenne de 28% à partir de 2015 : ceci reflète l'impact de la perte des recettes du commerce électronique. Cette catégorie comprend notamment la taxe d'abonnement, la TVA et les recettes sur les accises ;
 - Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc. (impôts directs) passent de 33,3% en 2014 à 35% en 2015. Leur part moyenne sur la période s'établit à 35%. Il s'agit en particulier des impôts sur les ménages et sur les sociétés ;
 - Les cotisations sociales représentent en moyenne 28,9% des recettes totales ;
 - Les revenus de la propriété qui contiennent les recettes générées par les participations de l'Etat et le rendement des réserves du régime général de pension représentent en moyenne 3,2% des recettes.

- A noter qu'au niveau des dépenses non-consolidées de l'administration centrale, le poste de dépenses le plus important est représenté par les transferts courants et transferts en capital. En effet, ces dépenses représentent en moyenne de 50% des dépenses totales de l'administration centrale au cours de la période sous examen. Ces dépenses incluent par exemple les contributions au budget de l'UE ou l'assistance au développement, mais la partie la plus importante de ces dépenses est composée par les transferts aux autres sous-secteurs, en l'occurrence les transferts à la sécurité sociale et aux administrations locales. Au niveau de la sécurité sociale, de manière corollaire, une part importante du total des recettes provient de la catégorie des autres transferts courants, soit en moyenne 40,4% des recettes totales (+/- 4 milliards euros), selon une optique du système européen de comptabilité (SEC) représentant la contribution de l'Etat au financement de la sécurité sociale. Ceci signifie que cette partie inclut une somme de plus ou moins un milliard de dépenses d'allocations familiales qui sont directement à charge du budget de l'Etat mais qui sont comptabilisées dans le secteur de la sécurité sociale selon le SEC.

La dette publique

- Selon les projections à politique inchangée, la dette publique brute du Luxembourg atteint 16,3 milliards d'euros à l'horizon 2018, soit 26,6% du PIB à partir de 11.3 milliards ou 23.3% du PIB en 2014. Le niveau d'endettement de l'administration publique a augmenté fortement depuis le début de la crise en 2007 lorsque le niveau de dette s'élevait à 2,5 milliards d'euros (6,7% du PIB). Cette augmentation est imputable à deux facteurs essentiellement : i) une intervention publique pour la stabilisation du secteur bancaire national en 2008 et ii) le financement des déficits annuels au niveau de l'administration centrale.
- Les charges d'intérêts courus par l'administration publique pour financer cette dette continuent par conséquent à augmenter à moyen terme et atteindront quelques 330 millions d'euros en 2018, sous l'hypothèse d'un maintien de la notation souveraine « AAA ».
- La dette publique est composée essentiellement de la dette contractée par l'administration centrale. En effet, la dette de l'administration centrale représente +/- 90% de l'encours total, les 10% résiduels étant imputables aux administrations locales. La sécurité sociale est structurellement excédentaire et n'a donc pas de dettes. A noter que la dette de l'administration centrale inclut, outre les obligations émises et emprunts contractés par le Trésor, la dette des

établissements publics ainsi que des imputations statistiques pour les projets financés par le biais de la loi de garantie et la quote-part du Luxembourg dans les prêts d'assistance financière accordés par l'EFSF.

- La dynamique de la dette s'explique quasi exclusivement par le recours à l'endettement pour financer les déficits affichés au niveau de l'administration centrale. Au vu des soldes projetés, l'Etat devra ainsi emprunter 1,5 milliard d'euros en 2015 et 1,3 milliard d'euros l'an en 2016, 1,2 milliard en 2017 et 1 milliard en 2018⁶.
- Il convient d'ailleurs de rappeler dans ce contexte que l'excédent budgétaire de la sécurité sociale est affecté à une réserve constituée pour financer les futurs engagements en matière de pensions. Au 31 décembre 2013, cette réserve globale du régime général d'assurance pension a atteint 13,10 milliards d'euros. A noter aussi que la prévision à moyen terme repose sur l'hypothèse que la dette des administrations locales restera constante au cours de la période 2015-2018.

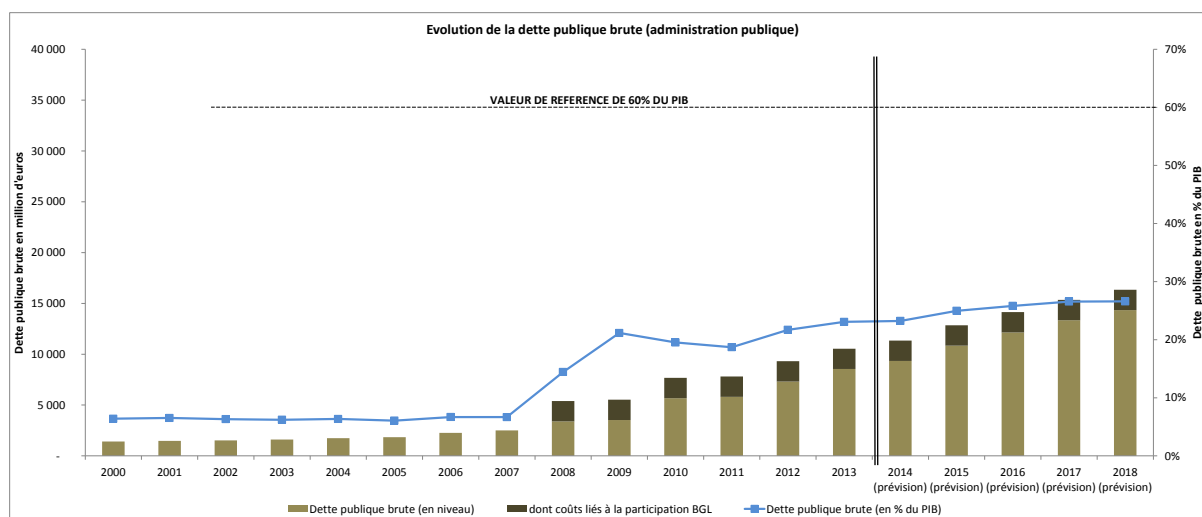


Tableau 4. Evolution historique de la dette publique du Luxembourg (Source : Ministère des Finances)

Appréciation de l'évolution des finances publiques à la lumière des règles budgétaires européennes

- Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est composé de deux volets, un volet *préventif* et un volet *correctif* :
 - (a) le volet *correctif* est caractérisé par deux valeurs de référence dites de « Maastricht » au niveau de l'administration publique, i.e. un solde nominal de -3% du PIB et une dette publique brute consolidée de 60% du PIB – un Etat qui ne respecte pas ces règles se trouve dans le volet *correctif* du PSC et sera soumis à la procédure concernant les déficits excessifs;
 - (b) tant qu'un Etat membre respecte les valeurs de référence du volet *correctif*, il se trouve automatiquement dans le volet *préventif* du PSC. Celui-ci est caractérisé par

⁶ Sur la même période, les refinancements suivants sont prévus qui n'ont pas d'impact sur la dette : 400 millions euros en 2016, 132 millions euros en 2017, 700 millions euros en 2018.

l'obligation de respecter deux règles budgétaires : (1) une première règle budgétaire sur le solde de l'administration publique exprimée en termes structurels et (2) une seconde règle sur le développement des dépenses publiques au niveau de l'administration publique, i.e. comprenant tous les trois sous-secteurs de l'administration publique (administration centrale, administration locale et la sécurité sociale) prenant en compte les mesures discrétionnaire en matière de recettes.

- Dans le volet *préventif*, la règle sur le solde exprimé en termes structurels est définie de la manière suivante : chaque Etat membre doit se donner un objectif budgétaire à moyen terme (OMT) pour le solde exprimé en termes structurels. Cet OMT est défini d'une manière à permettre aux Etats membres de poursuivre les trois objectifs suivants en termes de gestion des finances publiques : (i) maintien d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer une politique budgétaire anticyclique par rapport à la valeur de référence de -3%, (ii) la prise en compte de la soutenabilité à long terme des finances publiques par un préfinancement partiel des coûts liés au vieillissement, et (iii) la prise en compte de marges de manœuvre budgétaires pour financer les besoins en termes d'investissement. La valeur de l'OMT est revue tous les trois ans dans les programmes de stabilité et de croissance des Etats membres. Dans le cas du Luxembourg, lors de la 14^{ième} actualisation de son programme de stabilité et de croissance en avril 2013, l'OMT a été fixé à +0,5% du PIB.
 - Rappelons dans ce contexte que dans le cadre de la transposition du « Traité budgétaire »⁷, le gouvernement est également tenu à adopter dans sa législation nationale une règle budgétaire sur le solde structurel qui repose intégralement sur cette notion de l'OMT. Cette transposition sera opérée selon les modalités prévues par le projet de loi amendé no. 6597 qui a été déposé à la Chambre des Députés.
- Dans le volet *préventif*, les Etats membres de la zone euro sont également tenus à respecter une règle des dépenses qui prend compte des mesures discrétionnaires en matière de recettes. Cette règle est respectée lorsque le taux de croissance des dépenses de l'administration publique n'est pas supérieur à un taux de croissance de référence déterminé par rapport à un critère de croissance économique nominale à moyen terme.
- Quant à la question de savoir si un Etat membre se trouve en conformité avec les règles du volet *préventif*, il faut que l'évolution du solde structurel et celle des dépenses publiques ne montre pas d'« écart important » par rapport aux seuils-limites.
 - Pour la règle sur le solde structurel, lorsqu'un Etat membre n'a pas atteint son OMT, un « écart important » est déterminé lorsqu'on évalue la modification annuelle du solde structurel par rapport à une trajectoire d'ajustement qui s'approche d'au moins 0,5% vers l'OMT, si l'écart représente au moins 0,5 % du PIB sur une année donnée, ou au moins 0,25 % du PIB par an en moyenne sur deux années consécutives.
 - Pour la règle sur les dépenses, l'« écart important » est déterminé par une déviation des dépenses publiques de 0.5 point de % par an ou de 0.25 point de % sur deux années consécutives par rapport au niveau des dépenses publiques selon le taux de croissance de référence.
- Un écart important par rapport à l'OMT ou par rapport à la trajectoire d'ajustement appropriée en vue de la réalisation de cet objectif et le non-respect de la règle des dépenses peuvent déclencher une procédure correctrice au niveau européen au bout de laquelle un Etat membre peut être amené à payer une sanction financière sous forme de dépôt non-rémunéré à hauteur de 0.2% du PIB. Le constat de cette déviation et le déclenchement de possibles sanctions se fait toujours ex-post par la COM, dans le cas présent du Luxembourg au premier semestre 2016. La Commission aura la possibilité de monter la pression sur le Luxembourg, sur base ex ante, pour corriger sa trajectoire budgétaire à l'issue du semestre européen en juin 2014 ainsi qu'à l'automne 2014 lors de l'évaluation des projets de plan budgétaire des Etat.

⁷ Pacte budgétaire européen, appelé officiellement « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG), qui sera transposé en droit national par le projet de loi amendé N°6597

- Sur la base des projections macroéconomiques et estimations budgétaires contenues dans les prévisions actuelles⁸, le Luxembourg va respecter son OMT en 2013 et 2014, tandis qu'une dégradation importante du solde structurel va se produire - à politique inchangée - à partir de 2015. A partir de 2015, le Luxembourg sera ainsi en présence d'un « écart important » par rapport à son OMT et devra par conséquent prendre des mesures correctrices pour atteindre son OMT selon une trajectoire d'ajustement appropriée qui est caractérisée par une amélioration annuelle minimale de 0.5% du PIB du solde structurel.
- Ainsi, selon les règles du Pacte de stabilité et de croissance, dans la mesure où le constat formel de l'écart important par la COM qui déclencherait la procédure d'infraction ne se fera que de manière « ex-post ». LU pourrait se permettre d'entamer une stratégie de consolidation seulement à partir de 2016. Toutefois, pour des raisons de minimisation des coûts budgétaires à moyen terme et afin de stabiliser l'évolution du niveau de la dette publique, il est opportun de débiter la stratégie de consolidation dès 2015 pour éviter une détérioration maximale de la situation budgétaire en 2015, indépendamment des règles prévues dans le « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance.
- Afin de traduire les objectifs budgétaires qui sont exprimés en termes « *structurels* » en termes d'efforts budgétaires « *nominaux* », il faut prendre en considération la relation entre le solde structurel et le solde nominal :

Encart méthodologique : Equation liant le solde nominal au solde structurel :

- Le solde structurel est le **solde budgétaire « apuré des effets du cycle économique »** et déduction faite d'éventuelles mesures ponctuelles et/ou temporaires.
- La première étape pour le calcul du solde structurel consiste à **établir un lien entre le solde structurel, i.e. la position budgétaire d'un pays en neutralisant les effets de la conjoncture économique sur les finances publiques, et le solde nominal, i.e. le solde budgétaire « observé »**.
- L'équation de base pour passer du solde nominal au solde structurel s'écrit de la manière suivante

$$\text{Solde structurel} = \text{solde nominal} - \varepsilon * (\text{écart de production})$$

- Dans cette équation, l'**écart de production** (en anglais : « output gap ») mesure la distance entre l'état réel de l'économie et un état théorique dans lequel une économie utiliserait au mieux ses facteurs de production (sans impact du aux fluctuations du cycle économique). La formule pour déterminer l'écart de production s'écrit de la manière suivante :

$$\text{Ecart de production} = \frac{\text{niveau réel du PIB} - \text{niveau potentiel du PIB}}{\text{niveau potentiel du PIB}} * 100$$

- Dans cette formule de l'écart de production, la **croissance potentielle** représente le niveau de production d'une économie quand celle-ci se trouve dans un état « normal », i.e. en utilisant au mieux les facteurs de production (travail et capital). Une des difficultés majeures de la méthodologie consiste à ce que **la croissance potentielle (« potential growth ») et l'écart de production sont deux variables qui ne sont pas observables** et qui, partant, doivent être estimées à partir de méthodes statistiques et économétriques.
- Finalement, le dernier élément de l'équation, i.e. **le paramètre ε , représente l'élasticité budgétaire c'est-à-dire la sensibilité du solde budgétaire au cycle économique**. La méthodologie qui est utilisée par la COM pour calculer le paramètre

⁸ Cette analyse est confirmée par la COM et surtout par l'Eurogroupe qui a constaté que le Luxembourg va respecter en 2014 les règles du volet préventif du PSC sur base des prévisions les plus récentes.

ε est une méthodologie qui a été développée par l'OCDE. Le paramètre ε pour le Luxembourg prend actuellement la valeur de 0.44. Cette valeur est actualisée de manière régulière.

- Si l'écart de production était nul ou si la variation de l'écart de production était nulle, toute amélioration du solde structurel de +0.5% du PIB par an impliquerait une amélioration du solde nominal de +0.5% du PIB. Or, étant donné que ceci n'est probablement pas le cas, l'on en déduit la conséquence suivante : si l'évolution du cycle économique est censée s'améliorer, un effort structurel de 0.5% du PIB se traduit en un effort nominal plus important, et inversement.
- Pour estimer l'écart de production, l'on peut avoir recours à plusieurs méthodes statistiques ou économétriques. Les travaux internes ont permis de travailler sur deux méthodologies suivantes :
 - La première méthodologie est celle développée par le STATEC dans le cadre du modèle macro-économétrique Modux.
 - La seconde se base sur la méthodologie commune⁹ au niveau européen développée au niveau communautaire en utilisant un certain nombre de spécifications nationales (en matière d'offre de travail et données de stock de capital entre autres).
- Les estimations, selon les deux méthodologies, convergent dans la même direction dans la mesure où elles indiquent que si le Luxembourg veut atteindre son OMT de +0.5% du PIB en 2018, il faut qu'il fasse un ajustement nominal à hauteur d'un minimum de 1.1 milliard jusqu'en 2018 ou 1,7% du PIB. Quant à la règle sur les dépenses publiques¹⁰, l'effort d'ajustement à la fin de période se chiffre à 2.2 milliards ou 3.4% du PIB si le Luxembourg voulait respecter la règle sans déviation tous les ans¹¹.
- Dans la mesure où la règle sur le solde structurel est déterminante dans le volet préventif du Pacte de stabilité, il s'agit donc de mettre en place une stratégie de consolidation qui permette d'améliorer le solde budgétaire nominal au niveau de l'administration publique en 2018 dans une proportion de 1.1. milliard ou 1.7% du PIB. A titre illustratif, une trajectoire linéaire¹² à partir de 2015 impliquerait une stratégie d'ajustement d'effort nominal annuel entre 250 et 300 millions euros. Il est entendu que l'effet des mesures annuelles prises doit être structurel, i.e. l'amélioration induite doit se répéter tous les ans (en d'autres termes, cela fait euros 250 – 300 millions la première année, ajustement qui perdure et auquel se superpose l'ajustement de l'année suivante ce qui fait donc 500 à 600 millions au total la 2^e année, par rapport au scénario à politique inchangée).
- Il est cependant important de noter que les méthodologies utilisées pour le calcul du solde structurel sont soumises à de nombreuses incertitudes et de volatilités importantes dans leurs résultats de manière à ce que toute programmation budgétaire pluriannuelle qui poursuit des objectifs de nature structurelle ne pourra guère faire l'économie d'un recours à la formulation parallèle d'objectifs budgétaires en termes nominaux qui ne se réduisent pas seulement la traduction littérale d'objectifs budgétaires structurels.
- Il est donc recommandé, d'une part, de constituer un coussin de sécurité suffisamment important (0,5% du PIB ou 300 millions d'euros) par rapport à l'objectif nominal exprimé ci-dessous (1,1 milliards d'euros jusqu'en 2018)¹³ et, d'autre part, de se donner une clause de révision régulière

⁹ La COM a développé une **méthodologie commune à tous les Etats membres de l'UE pour l'estimation de la croissance potentielle**. Le Statec, dans un working paper publié en janvier 2014⁹, a analysé cette méthodologie dans le cas du Luxembourg : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/economie-statistiques/2014/72-2014.pdf>.

¹⁰ Compte tenu des hypothèses retenues sur le déflateur PIB et le taux de référence minimum pour toute la période

¹¹ En absence de mesures du côté des recettes, ceci impliquerait une baisse du niveau des dépenses en 2018 de 10% par rapport au scénario à politique inchangée, respectivement d'une baisse du taux de croissance nominal moyen des dépenses de 4.5% à 2.5% sur la période 2015-2018.

¹² Qui traduit plus ou moins une trajectoire d'ajustement d'une amélioration de 0.5% du PIB par an telle que définie par les règles du Pacte de stabilité et de croissance.

¹³ Ce coussin de sécurité se justifie d'autant plus que les montants sont des objectifs budgétaires après bouclage macroéconomique, prenant en compte les effets indirects des mesures qui seront prises. Ainsi, l'impact ex-ante des mesures devra être supérieur.

ou à mi-chemin, p.ex. fin 2016, pour faire état des progrès réalisés, pour revoir leur articulation avec les projections les plus récentes et de procéder, le cas échéant, à des réajustements ponctuels de la stratégie de consolidation afin d'assurer le respect des objectifs budgétaires visés.

Analyse de sensibilité : simulation d'un impact négatif de l'échange automatique sur la croissance économique et les finances publiques

En ligne avec les travaux effectués par le STATEC en la matière¹⁴, la présente note contient une analyse de sensibilité d'une simulation d'un impact négatif de l'échange automatique d'information sur la croissance économique et les finances publiques. Alors que le scénario central utilisé dans la note présuppose, compte tenu de l'évolution récente de l'activité dans le secteur bancaire, qu'il n'y aura pas d'ajustements négatifs supplémentaires¹⁵ liées à la décision sur l'échange automatique d'information (à la fois la décision de l'année dernière sur l'échange automatique d'information en matière de paiement d'intérêt et la décision de cette année sur l'échange automatique sur une base plus élargie), la présente simulation vise à illustrer l'impact sur la croissance et les finances publiques d'un choc supplémentaire négatif. L'hypothèse utilisée est celle d'une baisse structurelle de la valeur ajoutée brute de 5% en 2014 et 2015 par rapport au scénario central. Dans le cas de la banque privée, ceci se traduit par une perte d'actifs sous gestion d'environ 15 milliards euros sur un total de quelques 300 milliards euros.

D'après les résultats de ces simulations, le niveau du PIB en volume diminuerait – écart par rapport à un scénario sans mesure – de 0,8% en moyenne par année sur la période 2014-2018. L'impact (négatif) sur l'emploi total est moins fort mais non- négligeable : environ 0,5% au total. La détérioration contenue de l'emploi s'explique en partie par un ajustement vers la baisse des salaires ce qui favorise à nouveau l'emploi.

Le solde des finances publiques se dégrade en moyenne de 0,2% par rapport au PIB sur l'horizon 2014-2018 tandis que le chômage augmente d'environ 0,2%. Sur la même période les prix à la consommation baissent de 0,6% et le coût salarial moyen de 0,5%.

Impact en % d'une baisse de la VAB de 5% dans le secteur financier

Années	2014	2015	2016	2017	2018
PIB vol	-0,8	-1,3	-0,9	-0,6	-0,5
Emploi total	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,1
Taux de chômage	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Prix à la consommation	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0
Coût salarial moyen	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0
Solde des finances publiques (% du PIB)	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1

Source : Note de conjoncture no 2-2013(novembre 2013)

¹⁴ Note de conjoncture no 2-2013(novembre 2013)

¹⁵ i.e. qu'il n'y a pas lieu d'infléchir la trajectoire de croissance du secteur financier davantage que ce qui est induit par les tendances récentes et les résultats mécaniques de la projection.

Annexe A : Données macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Principales hypothèses						
PIB zone Euro	-0,4	1,3	1,7	1,7	1,7	1,7
Indice boursier européen	15,4	9,6	6,1	7,1	5,7	4,1
Prix pétroliers (USD)	108,6	108,1	108,1	108,1	108,1	108,1
Taux de change (USD/EUR)	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Taux d'int. court terme Euro	0,2	0,1	0,3	1,0	2,0	2,0
Taux d'int. long terme Euro	2,9	3,2	3,5	3,7	4,0	4,0
Indicateurs macroéconomiques, niveau						
PIB vol. (mia EUR)	34,0	35,1	36,2	37,5	39,0	40,4
PIB valeur (mia EUR)	45,7	48,8	51,4	54,8	57,7	61,5
RNB (mia Euro)	30,9	32,3	32,8	34,3	35,7	37,0
Population totale (1000 pers.)	548,0	558,2	568,9	579,8	590,8	601,9
Emploi total intérieur (1000 pers.)	383,5	390,9	399,8	409,8	420,0	430,0
<i>dont: frontaliers (1000 pers.)</i>	<i>159,4</i>	<i>162,0</i>	<i>164,7</i>	<i>167,8</i>	<i>170,8</i>	<i>174,0</i>
<i> emploi résident (1000 pers.)</i>	<i>236,4</i>	<i>241,2</i>	<i>247,4</i>	<i>254,4</i>	<i>261,5</i>	<i>268,4</i>
Taux de chômage (ADEM, % de la pop.act.)	6,9	7,3	7,3	7,1	6,8	6,5
Coût salarial moyen (1000 EUR/an)	59,9	61,1	62,7	64,3	66,2	68,3
Masse salariale (mia EUR courants)	21,7	22,6	23,7	24,9	26,3	27,9
Indicateurs macroéconomiques, taux de croissance						
PIB vol.	2,2	3,1	3,2	3,6	3,7	3,8
PIB valeur	6,5	6,8	5,3	6,5	5,4	6,4
RNB	5,5	4,8	1,6	4,5	3,9	3,8
PIB potentiel	2,0	2,0	2,1	2,3	2,2	2,2
Population totale	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Emploi total intérieur	1,7	1,9	2,3	2,5	2,5	2,4
<i>dont: frontaliers</i>	<i>1,4</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>
<i> emploi résident</i>	<i>1,8</i>	<i>2,0</i>	<i>2,6</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>	<i>2,6</i>
IPCN	1,7	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0
Echelle mobile	2,5	2,5	1,9	1,7	1,9	1,9
Coût salarial moyen	3,0	2,1	2,6	2,4	3,0	3,2
Coût salarial moyen hors échelle mobile	0,5	-0,4	0,7	0,8	1,1	1,3
Masse salariale	4,7	4,1	5,1	5,2	5,7	5,8

Source : Comité de prévision, mars 2014

Annexe B : Détail des dépenses et des recettes budgétaires

en millions euros

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	19 804	20 530	21 842	22 676	23 657	24 789
Consommation intermédiaire	1 732	1 760	1 875	1 977	2 062	2 160
Formation de capital	1 429	1 506	1 842	1 799	1 858	1 967
Rémunération des salariés	3 815	4 001	4 212	4 360	4 529	4 719
Autres impôts sur la production	3	2	3	3	3	3
Subventions à payer	812	810	866	910	947	987
Revenus de la propriété	228	220	233	258	301	330
Prestations sociales en espèces	7 241	7 607	7 945	8 267	8 625	9 014
Prestations sociales en nature	2 308	2 385	2 486	2 623	2 768	2 922
Autres transferts courants	1 698	1 704	1 771	1 843	1 917	1 993
Transferts en capital à payer	514	559	623	640	659	692
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	26	-25	-15	-5	-12	1
RECETTES TOTALES	19 830	20 593	21 028	22 164	23 305	24 704
Production marchande	473	435	443	451	462	476
Paievements au titre de l'autre production non marchande	347	394	422	455	491	526
Impôts sur la production et les importations	6 006	6 290	5 807	5 993	6 172	6 461
Revenus de la propriété	613	646	687	733	782	822
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6 617	6 852	7 369	7 877	8 407	9 039
Cotisations sociales	5 570	5 823	6 129	6 478	6 846	7 241
Autres transferts courants	105	64	81	84	56	65
Transferts en capital à recevoir	99	89	90	93	88	74
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	26	63	-815	-513	-353	-85

ADMINISTRATION CENTRALE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	14 290	14 697	15 709	16 250	16 915	17 734
Consommation intermédiaire	1 095	1 067	1 139	1 206	1 254	1 314
Formation de capital	787	845	1 137	1 045	1 062	1 120
Rémunération des salariés	2 904	3 048	3 217	3 332	3 463	3 611
Autres impôts sur la production	1	759	0	0	0	0
Subventions à payer	734	210	802	843	890	930
Revenus de la propriété	225	0	229	251	292	319
Prestations sociales en espèce	1 296	1 364	1 413	1 461	1 507	1 549
Prestations sociales en nature	64	62	59	63	65	67
Autres transferts courants	6 463	6 626	6 860	7 147	7 499	7 874
Transferts en capital à payer	709	760	882	911	906	954
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	13	-44	-28	-10	-22	-3
RECETTES TOTALES	13 548	14 090	14 142	14 874	15 629	16 615
Production marchande	139	121	105	107	109	112
Paievements au titre de l'autre production non marchande	215	204	217	234	253	269
Impôts sur la production et les importations	5 959	6 244	5 758	5 942	6 118	6 411
Revenus de la propriété	265	282	283	300	318	337
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6 041	6 315	6 780	7 249	7 755	8 350
Cotisations sociales	553	589	648	687	728	773
Autres transferts courants	270	237	246	251	246	261
Transferts en capital à recevoir	106	99	105	105	101	102
SOLDE DE L'ADMINISTRATIONS CENTRALE	-742	-607	-1 567	-1 375	-1 287	-1 118

En millions euros

ADMINISTRATIONS LOCALES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	2 368	2 474	2 622	2 738	2 852	2 982
Consommation intermédiaire	558	610	652	684	718	754
Formation de capital	633	652	695	744	787	838
Rémunération des salariés	803	839	875	903	936	973
Autres impôts sur la production	2	2	3	3	3	3
Subventions à payer	78	52	64	67	57	58
Revenus de la propriété	7	14	15	17	19	21
Prestations sociales en espèce	9	10	10	11	11	12
Prestations sociales en nature	23	19	20	21	22	23
Autres transferts courants	239	253	272	281	284	293
Transferts en capital à payer	3	3	3	3	3	3
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	12	20	13	4	11	4
RECETTES TOTALES	2 438	2 506	2 696	2 848	2 963	3 130
Production marchande	311	292	320	331	340	351
Paievements au titre de l'autre production non marchande	132	190	205	221	238	257
Impôts sur la production et les importations	47	47	49	51	54	50
Revenus de la propriété	43	38	48	50	57	59
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	577	537	589	628	652	689
Cotisations sociales	4	5	4	4	4	4
Autres transferts courants	1 116	1 182	1 213	1 286	1 366	1 468
Transferts en capital à recevoir	209	216	268	277	252	252
SOLDE DES ADMINISTRATIONS LOCALES	70	32	74	110	111	148

SECURITE SOCIALE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	8 430	8 823	9 222	9 632	10 095	10 600
Consommation intermédiaire	79	84	85	87	89	92
Formation de capital	9	9	10	10	10	10
Rémunération des salariés	108	113	120	125	130	135
Autres impôts sur la production	0	0	0	0	0	0
Subventions à payer	0	0	0	0	0	0
Revenus de la propriété	0	0	0	0	0	0
Prestations sociales en espèce	5 936	6 233	6 522	6 796	7 106	7 454
Prestations sociales en nature	2 221	2 304	2 408	2 540	2 681	2 832
Autres transferts courants	45	45	46	44	47	46
Transferts en capital à payer	33	34	31	31	31	31
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0
RECETTES TOTALES	9 127	9 461	9 900	10 384	10 918	11 485
Production marchande	23	22	18	13	13	13
Paievements au titre de l'autre production non marchande	0	0	0	0	0	0
Impôts sur la production et les importations	0	0	0	0	0	0
Revenus de la propriété	309	330	365	393	417	435
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	0	0	0	0	0
Cotisations sociales	5 013	5 230	5 477	5 787	6 114	6 464
Autres transferts courants	3 768	3 865	4 029	4 176	4 358	4 556
Transferts en capital à recevoir	14	14	11	16	16	16
SOLDE SECURITE SOCIALE	697	638	678	752	822	885

Annexe C : Mesures de consolidation prévues pour 2014

Liste des mesures	Description détaillée	État d'avancement de l'adoption	Impact budgétaire	
			2014 % du PIB	2014 en millions d'euros
(1) Réduction des dépenses d'investissement direct et indirect	Diminution des dépenses au niveau de l'administration centrale au niveau de la formation de capital et des transferts en capital par rapport aux estimations prévues lors du programme de stabilité de printemps 2013.	Projet de budget	0,28	137
(2) Réduction des dépenses de fonctionnement	Réduction des dépenses de fonctionnement de l'administration centrale par rapport aux chiffres estimés pour le budget voté de 2013	Projet de budget	0,1	49
(3) Réduction des nouveaux engagements dans la fonction publique	Réduction des nouveaux engagements projetés dans la fonction publique de 320 à 150 unités	Projet de budget	0,02	10
(4) Refonte du système de bourses pour étudiants		Le projet de loi concernant les bourses vient d'être déposé le 17 mars 2014 sous le N°6670	0,07	34
			0,47	229

ANNEXE D : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES

1. Approche générale

Le scénario macroéconomique de base retenu est un scénario construit « à politique inchangée » de l'évolution des finances publiques. Ceci signifie qu'il y a une **symétrie par rapport aux risques positifs ou négatifs**. La centralité du scénario se reflète en particulier à travers l'hypothèse de croissance de la zone euro en 2014, i.e. 1,3% du PIB ce qui reflète le consensus en la matière. Les chances d'avoir un scénario amélioré ou détérioré sont identiques. Un tel choix se distingue d'une approche prudente qui consiste à prendre davantage en compte la matérialisation d'un certain nombre de risques négatifs

Dans ce contexte, **le scénario ne tient pas compte d'un choc spécifique négatif additionnel sur le secteur financier**, ceci est vrai à la fois au niveau des hypothèses sur l'indice boursier qui impacte sur la taxe d'abonnement comme au niveau des recettes liées à l'emploi dans le secteur financier ou liées à l'impôt sur les collectivités. Toutefois il prend en compte une révision à la baisse du potentiel de croissance du secteur financier depuis la crise en comparaison avec le développement historique du secteur avant la crise.

Le scénario se base sur une stabilisation des **prix pétroliers** en 2013-2016 et se base sur une croissance graduelle des taux de croissance (courts et longs) à partir de 2014.

2. Construction d'un scénario à politique inchangée

Un certain nombre de principes méthodologiques ont été retenus pour la construction des estimations des finances publiques dans un **scénario à politique inchangée**.

Pour les **dépenses publiques** :

- le **programme pluriannuel** des dépenses en capital de l'Etat est utilisé comme référence de base pour la prévision de l'**investissement public et des transferts en capital**,
- pour certaines autres catégories, les tendances historiques sont prises comme référence dans les projections sauf si d'autres informations plus spécifiques sur les déterminants d'une catégorie de dépenses existent (rémunérations).

Pour les **recettes publiques** :

Une approche mixte a été retenue prenant en compte l'influence d'agrégats macroéconomiques sur les recettes et le rôle de facteurs de nature microéconomique, moins liés au cycle économique, émanant de l'**expertise des administrations fiscales**. La prévision ne contient pas

d'hypothèse en matière de stratégie de contre-financement de la perte des recettes liées au commerce électronique à partir de 2016.

3. Hypothèses internationales

Pour les années 2014-15, les hypothèses de croissance dans la zone euro se basent sur les prévisions les plus récentes de la Commission européenne (prévision de l'hiver du 22 février 2014- prévision de la COM : 1.2% en 2014 et 1.8% en 2015 versus 1.3% en 2014 et 1.7% en 2015 pour la présente prévision). Pour le moyen terme, à partir de 2016, la prévision se base sur les prévisions de l'OCDE (Medium Term Reference Scénario).

Quant à l'évolution de l'indice boursier Eurostoxx, il s'agit d'une prévision réalisée par le Statec qui prend d'une part en compte les dernières données observées, et qui assure d'autre part une cohérence entre le scénario macro-économique international et la prévision de l'indice boursier. La prévision table que l'indice boursier poursuit sa tendance de très long terme en fin de période en 2018. Une telle évolution est largement tributaire de l'**absence d'une nouvelle crise économique et financière** au niveau international et d'une résolution progressive de la crise de la dette publique en Europe.

Les **prix pétroliers** émanent d'une prévision faite par le STATEC où le niveau des prix est fixé sur les derniers niveaux mensuels observés.

4. Actualisation des finances publiques 2013-2014 :

Le tableau contient également les révisions des finances publiques pour les catégories de recettes et de dépenses selon la classification du SEC (Système européen de comptabilité).

Notons que les actualisations des finances publiques 2013 et 2014 se basent sur les actualisations faites dans le cadre des notifications « Maastricht » d'avril 2014. Compte tenu des méthodologies quelque peu différentes utilisées dans le cadre des notifications, cette actualisation est quelque peu différente des prévisions retenues dans le projet de budget 2014.

Basé sur une présentation SEC, le tableau contient aussi des informations sur certaines catégories de recettes et de dépenses telles qu'utilisées dans un contexte budgétaire national.

CATEGORIE	Descriptio n/sous- catégorie	niveau 2013	niveau 2014 (projet de budget 2014)	2015-2018 : description des principales hypothèses	2015-2018 : évolutions en taux de croissance (TX) et en niveaux (N)																				
Total dépenses		19804	20530		TX : 6,4/3,8/4,3/4,8 N : 21842/22676/236 57/24789																				
Rémunérations		3814	4000	La catégorie des rémunérations comprend deux sous-catégories de dépenses : i) les rémunérations proprement dites ; ii) les pensions.	TX : 5,3/3,5/3,9/4,2 N : 4212/4360/4528/4 718																				
	Rémunérat ions			<p>Les principaux « drivers » de cette catégorie de dépenses sont les éléments suivants : i) échelle mobile des salaires (composante prix), ii) emplois publics (composante volume), iii) avancement par les promotions, biennales etc (composante structure), iv) les mesures discrétionnaires. Cette catégorie couvre toutes les sous-secteurs de l'administration publique (l'administration centrale avec les établissements publics, les services d'Etat à gestion séparée (SEGS), l'administration communale, la sécurité sociale).</p> <p>Le tableau suivant résume la contribution des différentes composantes à la croissance des dépenses dans le cas de l'administration centrale sans les établissements publics ni les SEGS:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>composante</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prix</td> <td>1.9</td> <td>1.7</td> <td>1.9</td> <td>1.9</td> </tr> <tr> <td>Volume</td> <td>0.9</td> <td>0.9</td> <td>0.9</td> <td>0.9</td> </tr> <tr> <td>Structure</td> <td>1.2</td> <td>1.2</td> <td>1.2</td> <td>1.2</td> </tr> </tbody> </table>	composante	2015	2016	2017	2018	Prix	1.9	1.7	1.9	1.9	Volume	0.9	0.9	0.9	0.9	Structure	1.2	1.2	1.2	1.2	
composante	2015	2016	2017	2018																					
Prix	1.9	1.7	1.9	1.9																					
Volume	0.9	0.9	0.9	0.9																					
Structure	1.2	1.2	1.2	1.2																					

Accord salarial	1.3	0	0	0
Réduction indemnités de stage + reclassement	-0,5	-0,6	-0,4	
Total	4.7	3.2	3.6	4.0

Voici le détail sur les différents « drivers » :

- Composante prix : **échelle mobile** des salaires (EMS : 1.9 en 2015, 1.7 en 2016, 1.9 en 2017 et 1.9 en 2018) liée à l'évolution du taux d'inflation en prenant en compte sur 2015-2018 l'application normale du système d'indexation (qui comprend le calendrier d'échéance telles que décrites dans la partie macro-économique) ;
- composante volume : évolution du volume net de l'**emploi** au sein de l'administration publique : +0.9%; progression de l'emploi dans l'ensemble du secteur (SEC95 - Système Européen de Comptabilité) au taux historique moyen (2.4% / plus ou moins 1100 personnes par an);
- composante **structure** : l'impact budgétaire estimé est de 1.5% en 2014, 1.1% en 2015 et 1.2% en 2016 : la réduction de l'impact en 2015 et 2016 est notamment la conséquence de la réforme du statut dans la fonction publique ;
- mesures discrétionnaires : prise en compte de la réforme du statut dans la fonction publique et le projet de loi sur les statuts dans la fonction publique :
 - prime unique de 0.9% à la fin 2014 ;
 - application d'une augmentation du point indiciaire de 2.2% à partir du 1^{er} janvier 2015;
 - réduction des indemnités de stage à partir de 1^{er} janvier 2015 (mesure qui a un impact sur la composante structure) en prenant en compte les dernières modifications décidées en date du 17mars;
 - remplacement des « annales » par des biennales à partir du 1^{er} janvier 2015 (mesure qui a un effet sur la composante structure) ;

	pensions																																		
Consommation intermédiaire	Dépenses courantes administration publique (frais, loyers, acquisitions)	1732	1760	<p>La prévision se base sur un taux de croissance moyen de 5,2%. Le taux de croissance nominal moyen sur la période 1990-2012 s'élève à plus de 8.3 %. La prévision actuelle à politique inchangée prévoit donc un certain freinage par rapport à ce taux historique.</p> <p>Cette dépense est caractérisée par deux « drivers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une composante-prix qui est l'échelle mobile des salaires ; -une composante-volume qui s'élève à 4,3% en 2015, 3,6% en 2016, 3,8% en 2018. <p>Elle prend en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une équation qui lie l'évolution de la consommation intermédiaire à deux variables :i) les dépenses en capital (l'investissement) et ii) l'emploi. ▪ La prévision « bottom-up » pour la consommation intermédiaire des fonds spéciaux. 	<p>TX : 6,5/5,4/4,3/4,8</p> <p>N : 1874/1977/2061/2159</p>																														
Prestations sociales en nature		2307	2384	<p>Les prestations sociales contiennent une composante sécurité sociale et une composante administration centrale. La composante sécurité sociale représente la plus grande partie de cette dépense, i.e. 96% en 2013.</p>	<p>TX : 4,3/5,5/5,5/5,6</p> <p>N : 2486/2623/2768/2922</p>																														
Sécurité sociale		2221	2304	<p>L'évolution générale des prestations sociales en nature dans le secteur de la sécurité sociale se présente de la manière suivante en fonction de l'EMS et de la composante-volume:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux</td> <td>4,5</td> <td>5,5</td> <td>5,6</td> <td>5,6</td> </tr> <tr> <td>Volume</td> <td>2,6</td> <td>3,7</td> <td>3,6</td> <td>3,6</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>1.9</td> <td>1,7</td> <td>1,9</td> <td>1,9</td> </tr> </tbody> </table> <p>-Il est supposé que les prestations en nature de la Caisse nationale de santé progressent en moyenne de 4,6% par an. Leur croissance en volume s'élève à 2,7% et l'augmentation des prix est égale à celle de l'échelle mobile des salaires (EMS).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux</td> <td>3.4</td> <td>5.0</td> <td>5.0</td> <td>5.0</td> </tr> </tbody> </table>	année	2015	2016	2017	2018	Taux	4,5	5,5	5,6	5,6	Volume	2,6	3,7	3,6	3,6	EMS	1.9	1,7	1,9	1,9	année	2015	2016	2017	2018	Taux	3.4	5.0	5.0	5.0	<p>TX : 4,5/5,5/5,6/5,6</p> <p>N : 2408/2540/2681/2832</p>
année	2015	2016	2017	2018																															
Taux	4,5	5,5	5,6	5,6																															
Volume	2,6	3,7	3,6	3,6																															
EMS	1.9	1,7	1,9	1,9																															
année	2015	2016	2017	2018																															
Taux	3.4	5.0	5.0	5.0																															

				<table border="1"> <tr> <td>Volume</td> <td>1.4</td> <td>3.2</td> <td>3.0</td> <td>3.0</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>1.9</td> <td>1,7</td> <td>1,9</td> <td>1,9</td> </tr> </table> <p>Les prestations en nature de l'assurance dépendance sont supposées augmenter de 8,2% en moyenne par an. Leur croissance en volume s'élève à plus de 6,2 % ce qui correspond à l'évolution du nombre des bénéficiaires du régime suite au vieillissement de la population protégée. De nouveau, l'augmentation des prix est égale à l'échelle mobile des salaires (EMS).</p> <table border="1"> <tr> <td>année</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> </tr> <tr> <td>Taux</td> <td>9.9</td> <td>7.4</td> <td>7.7</td> <td>7.9</td> </tr> <tr> <td>Volume</td> <td>7.8</td> <td>5.6</td> <td>5.7</td> <td>5.9</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>1.9</td> <td>1,7</td> <td>1,9</td> <td>1,9</td> </tr> </table>	Volume	1.4	3.2	3.0	3.0	EMS	1.9	1,7	1,9	1,9	année	2015	2016	2017	2018	Taux	9.9	7.4	7.7	7.9	Volume	7.8	5.6	5.7	5.9	EMS	1.9	1,7	1,9	1,9	
Volume	1.4	3.2	3.0	3.0																															
EMS	1.9	1,7	1,9	1,9																															
année	2015	2016	2017	2018																															
Taux	9.9	7.4	7.7	7.9																															
Volume	7.8	5.6	5.7	5.9																															
EMS	1.9	1,7	1,9	1,9																															
Prestations sociales en espèces		7240	7607	Cette catégorie est composée de prestations de la sécurité sociale et de l'administration centrale. La partie de la sécurité sociale représente 81% des dépenses totales en 2013.	TX : 4,4/4,1/4,3/4,5 N : 7944/8267/8624/9014																														
sécurité sociale		5935	6233	Cette catégorie des dépenses est essentiellement composée des éléments suivants : i) prestations de pensions, y inclus invalidité et survie ii) prestations de la caisse nationale des prestations familiales ; iii) prestations sociales en espèce qui ne sont ni les prestations familiales ni les prestations liées aux pensions.	TX : 4,6/4,2/4,6/4,9 N : 6521/6795/7106/7453																														
	Pensions			<p>Prestations sociales en espèce pensions :</p> <p>La croissance moyenne en volume des dépenses pour prestations en espèces du régime général de pension est estimée à 3,3% sur la période 2015-2018. La composante-prix pour les prestations en espèce du régime général de pension est constituée de deux éléments :</p> <p>-Les ajustements suivants des prestations de pension et des rentes sont considérés sur la période :</p>																															

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustement à l'évolution des salaires (L'ajustement des pensions et des rentes est calculé sur base de l'évolution du salaire horaire moyen, déduction faite des salaires élevés et des salaires réduits) : à cause de l'évolution du salaire réel sur les années prises en compte, des ajustements viennent à échéance. ▪ l'ajustement à l'évolution des prix selon les hypothèses sur l'évolution de l'échelle mobile des salaires (EMS) : <table border="1" data-bbox="875 464 1628 611"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>taux</td> <td>5.4</td> <td>5.0</td> <td>5.9</td> <td>6.2</td> </tr> <tr> <td>volume</td> <td>3.4</td> <td>3.3</td> <td>3.3</td> <td>3.3</td> </tr> <tr> <td>ajustement</td> <td>0.0</td> <td>0.0</td> <td>0.7</td> <td>1.0</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>1.9</td> <td>1,7</td> <td>1,9</td> <td>1,9</td> </tr> </tbody> </table>	année	2015	2016	2017	2018	taux	5.4	5.0	5.9	6.2	volume	3.4	3.3	3.3	3.3	ajustement	0.0	0.0	0.7	1.0	EMS	1.9	1,7	1,9	1,9	
année	2015	2016	2017	2018																										
taux	5.4	5.0	5.9	6.2																										
volume	3.4	3.3	3.3	3.3																										
ajustement	0.0	0.0	0.7	1.0																										
EMS	1.9	1,7	1,9	1,9																										
	Prestations familiales			Suite à la réforme relative aux prestations de la Caisse nationale des prestations familiales , une croissance modérée des dépenses de ce régime en fonction de la croissance démographie est supposée : taux de croissance de 0,3%, 0,5%,0,5% et 0,5% sur la période 2015-2018.																										
	Autres prestations			Quant aux autres prestations sociales en espèce qui ne sont ni les prestations familiales ni les prestations liées aux pensions, elles évoluent en fonction de deux composantes :																										

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ composante volume : l'augmentation en volume est alignée sur l'évolution de l'emploi sur la période 2015-2018 ; ▪ composante prix : les prestations sont ajustées l'évolution des prix selon les hypothèses de l'évolution de l'échelle mobile des salaires 	
Administration centrale		1295	1364	Le niveau des prestations sociales s'élève à 1398 millions en 2014 et est censé progresser à 1586 millions en 2016. Cette catégorie comprend notamment les éléments suivants : RMG, les indemnités de chômage payées à travers le Fonds pour l'emploi et le Fonds des pensions	TX : 3,6/3,4/3,2/2,8 N : 1413/1461/1507/1549
	Fonds pour l'emploi	452	475	L'évolution des dépenses est supposée évoluer avec le taux de chômage et certains éléments modérateurs au cours de la période.	TX : -0,5/-0,1/0 477/476/466/453
	RMG	137	150		TX : 5,8/2,2/5,0 N : 157/165/173/181
	Fonds des pensions			Croissance annuelle se basant sur une approche historique de 6%.	
Transferts de l'Etat à la Sécurité sociale					
	Assurance dépendance			La participation de l'Etat reste fixée 40% à partir de 2013.	
	Assurance maladie			Contribution de l'Etat de 40% de l'ensemble des cotisations, dotation spéciale de l'Etat de 20 millions d'euros, sur toute la période, destinée à compenser de façon forfaitaire l'incorporation des prestations en espèces de maternité dans le régime général de l'assurance maladie/maternité.	
	Mutuelle des employeurs			<p>L'article 56 du Code de la sécurité sociale (CSS) fixe la participation de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs à <u>0,3 % de l'assiette cotisable afférente</u>. En 2015, le montant correspond devrait être de 44 millions d'euros.</p> <p>A cette intervention s'ajoute jusqu'en 2015 le versement de 25 millions au titre de la compensation forfaitaire de l'augmentation du SSM au 1.1.2011, trouvant sa</p>	

				contrepartie dans une réduction du même montant des cotisations perçues par la Mutuelle	
	Assurance pension			Contribution de l'Etat maintenue à 8 %	
	Assurance accidents			Prise en charge par l'Etat du coût des régimes spéciaux (étudiants, mandataires publics, etc) prévue par le CSS	
Transferts de l'Etat aux administrations locales	Transferts courants			Le transfert principal est constitué par le fonds communal de dotation financière (FCDF) pour lequel les règles de dotation et d'alimentation sont maintenues inchangées par rapport à 2013 : mêmes taux de participation aux impôts de l'Etat (18 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, 10 % sur la TVA, 20 % du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs), mêmes modalités de calcul du montant forfaitaire qui s'y ajoute)	
	Transferts en capital			Ceux-ci sont basés sur le programme pluriannuel en capital des dépenses de l'Etat.	
Charges d'intérêt/revenus de la propriété		228	220	<p>Cette catégorie des dépenses est composée des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intérêts payés sur la dette publique : ces intérêts dépendent notamment du taux d'intérêt du scénario macroéconomique et des besoins de financement sur la période. Le profil des besoins de financement s'établit comme suit : 1500 millions en 2015, 1700 millions euros en 2016, 1332 millions euros en 2017 et 1700 millions euros en 2018 . Ce besoin de financement dépend de deux éléments : des déficits annuels au niveau de l'administration centrale et du refinancement d'emprunt venant à échéance pendant la période considérée. En particulier, sur la période considérée, 400 millions euros de refinancement sont prévus en 2016, 132 millions euros en 2017 et 700 millions euros en 2018. Le profil des besoins de financement est construit sur l'hypothèse d'une absence de préfinancement dans la stratégie de financement. Aux intérêts payés sur la dette de l'administration centrale s'ajoutent les intérêts payés sur la dette des communes. En matière d'endettement du secteur communal, la prévision est construite sur une hypothèse de niveau inchangé. ▪ Cette catégorie comprend encore d'autres éléments. Selon les règles du SEC, elle couvre notamment : des dépenses liées au fonds pour la loi de garantie (qui est maintenu constant sur la période), des opérations spécifiques liées au SEC (SIFIM), EFSF. 	<p>TX : 6/10,6/16,7/9,8</p> <p>N : 233/257/301/330</p>

Subventions		812	810	<p>Croissance moyenne de 5,1% sur la période 2015-2018, ce qui représente une croissance légèrement en-dessous de la croissance historique (6,1%). En outre, il est prévu que le taux de croissance des subventions baisse au cours de la période.</p> <p>Les éléments suivants connaissent les taux de croissance les plus importants : transports publics, fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture.</p>	<p>TX : 6,9/5,1/4/4,3</p> <p>N : 866/910/946/987</p>
Formation brute de capital fixe		1428	1506	<p>Prise en compte des données sur la formation brute de capital fixe telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel du budget 2014. Sur la période 2014-2016, le niveau de l'investissement s'élèvera ainsi à 3,4% du PIB en moyenne. Notons qu'en début de période, 2015, la formation brute de capital fixe connaît une hausse importante (+22,3%) : il s'agit notamment des débuts de la construction du projet de tram, de l'acquisition d'installation de télécommunications ou d'une croissance importante des investissements du fonds Belval et du fonds du Rail.</p>	<p>TX : 22,3/-2,3/3,3/5,9</p> <p>N : 1841/1799/1858/1966</p>
Autres transferts courants		1697	1703	<p>Cette catégorie est composée des éléments suivants : Transferts UE, transferts aux ménages, transferts aux entreprises, transferts aux écoles privées, transferts aux ASBL, transferts UEBL etc.</p> <p>Le taux de croissance moyen des dépenses s'élève à 4.0%. Ce taux est bien en-deçà du taux de croissance historique sur longue période (1990-2012) de 5,8%. Ces dépenses sont notamment corrélées au taux de croissance du PIB : leur ralentissement est tributaire d'une croissance moins élevée que dans le passé.</p>	<p>TX : 4,0/4,1/4,0/4,0</p> <p>N : 1770/1842/1916/1992</p>
Transferts en capital à payer		513	558	<p>Cette catégorie est composée des éléments suivants : aides à l'investissement aux entreprises, Fonds pour la coopération au développement, Fonds Climat et Energie etc.</p> <p>Prise en compte des données telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel avec des actualisations. Leur taux de croissance moyen s'élève à 5,6% par an sur la période. Ce taux est inférieur à la moyenne historique (7,7% sur 1990-2011).</p> <p>Les postes qui connaissent les taux de croissance les plus importants sont les suivants : aides à l'investissement aux entreprises (construction d'un tramway) ; transferts à l'enseignement privé, transferts hors UE (Fonds de la coopération) qui évoluent en fonction du RNB, transferts aux administrations locales, transferts à d'autres fonds (Fonds Climat et Energie, Fonds des investissements hospitaliers, fonds pour la gestion de l'eau, fonds d'équipement sportif national, fonds pour les</p>	<p>TX : 11,5/2,8/3,0/5,0</p> <p>N : 622/640/659/692</p>

				investissements socio-familiaux).	
				Les projections sont établies sur base	
				<ul style="list-style-type: none"> a) des évolutions historiques, b) des hypothèses d'évolution des dépenses de l'Administration centrale, notamment : consommation intermédiaire, rémunérations, formation brute de capital) etc) c) de la règle d'équilibre budgétaire des communes, impliquant une évolution des dépenses en ligne et cadrée à moyen terme, avec et par les recettes. 	
				<p>Cette règle d'équilibre budgétaire explique également le solde relativement constant du secteur des administrations locales, un solde qui est financé soit par le recours aux excédents reportés soit par emprunt à condition toutefois que la charge de l'emprunt (intérêts+ remboursement du capital) puisse être honorée régulièrement (par an) par des excédents de recettes au budget de fonctionnement.</p>	
				> Pas ou peu de risque pour un surendettement du secteur local<	
Dépenses des administrations locales					

HYPOTHESES CONCERNANT LES RECETTES PUBLIQUES

CATEGORIE	Description/sous-catégorie	Niveau 2013	niveau 2014 (projet de budget 2014)	Description des principales hypothèses	2015-2018 : évolutions en taux de croissance et en niveaux
Total		19829	20592		TX : 2,1/5,4/5,1/6,0 N : 21027/22163/23404/24704
Production marchande		472	435	La prévision est faite sur base d'une équation liant essentiellement les recettes à l'évolution de la croissance économique . L'évolution des recettes dépend également de règles de classification dans le SEC.	1,7/1,8/2,6/3,0
Production non-marchande		346	393	La prévision est faite sur base d'une équation liant ces recettes à l'évolution de la croissance économique . L'évolution des recettes dépend également de règles de classification dans le SEC.	7,1/7,8/7,9/7,2
Impôts sur la production et les importations		6006	6290		TX : - 7,7/3,2/3,0/4,7 N : 5807/5992/6172/6460
	Taxe d'abonnement	713	730	La prévision de la taxe est estimée à partir des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte d'une base accrual (distincte d'une base cash) ▪ une équation du STATEC qui fait dépendre l'évolution de la taxe de l'hypothèse retenue sur l'indice boursier dans le scénario macroéconomique : ce scénario prévoit une dynamique haussière des bourses au cours de la période; les effets de structure sont pris en compte: la part des investissements dans des types de fonds à fiscalité plus forte est supposée augmenter encore d'avantage ; Par rapport aux nouveaux régimes qui seront mis en place (UCITS IV, AIMF) pendant cette période, une appréciation légèrement positive sur le secteur des fonds d'investissement est prise en compte.	TX : 3,8/5,1/6,0/6,8 N : 758/796/844/902

Taxes de type TVA		3458	3701	<p>Selon les règles du SEC, cette catégorie se compose de la TVA pour ordre et des remboursements de TVA à certains fonds spécifiques (fonds du rail, fonds militaire) dont est retranchée la contribution du LU au budget communautaire de l'UE au titre de la ressource propre TVA et de la quatrième ressource sur le RNB.</p> <p>Les recettes dépendent de la dynamique de la consommation sur le territoire national retenue dans le scénario macroéconomique, de l'évolution des recettes du domaine du commerce électronique et d'une hypothèse sur l'évolution des remboursements de TVA</p> <p>Le scénario est construit sur l'hypothèse d'un maintien des taux de TVA au niveau actuel au cours de la période considérée.</p>	<p>TX : - 14,7/3,5/3,0/6, 0 N : 3156/3267/336 5/3566</p>
	Commerce électronique	952	1053	<p>A partir du 1er janvier 2015, la base imposable des assujettis actifs dans le secteur du commerce électronique est soumise au taux de l'Etat membre dans lequel se situe l'utilisateur des prestations de services fournies.</p> <p>Compte tenu de la structure géographique de la consommation des prestations de service fournies par les sociétés du commerce électronique et compte tenu des taux d'imposition en vigueur dans les pays de l'UE, le scénario se base sur un taux moyen pondéré de 21% qui est supposé constant sur la période.</p> <p>En matière d'immatriculation, un régime particulier existe à partir du 1er janvier 2015 selon lequel une société du commerce électronique dispose de l'option de maintenir son immatriculation dans un seul pays ou être obligé de s'immatriculer dans chaque pays « consommateur » de l'UE. Si une société utilise ladite possibilité d'immatriculation unique (« guichet unique ») dans un pays, alors ce pays peut garder 30% des recettes TVA générées par les prestations de services fournis aux utilisateurs situés dans un autre pays de l'UE (ce taux évolue de la manière suivante : 30% sur 2015-2016, 15% sur 2017-2018, 0% à partir de 2019).</p> <p>La prévision se base sur un certain nombre d'hypothèses :</p> <p>i) inclusion d'un scénario central : la plupart des sociétés en matière de commerce électronique présentes au Luxembourg restent immatriculés au Luxembourg et ce pour l'intégralité de leurs prestations de services (hypothèse centrale « H »). Deux hypothèses plus extrêmes peuvent également être envisagées à savoir :</p> <p>1) toutes les entreprises présentes au Luxembourg resteraient dans le guichet unique ; 2) aucune entreprise ne resterait dans le guichet unique.</p>	<p>N : 361/285/191/1 67</p>

				<p>ii) inclusion des modalités de dépôt et de paiement retenues dans le système du guichet unique: ceci signifie que la prévision prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour 2015 : 162 millions euros qui seront payés en 2015 au titre d'arriérés de 2014 ; -pour 2016 : 67 millions euros qui seront payés en 2016 au titre de 2015 ; <p>Pour calculer l'impact financier, il existe deux manières d'aborder cette question :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une première approche dite budgétaire qui consiste à comparer l'évolution des recettes fiscales versées tous les ans par le secteur du commerce électronique : la perte se chiffre alors à 691 millions euros en 2015 (= recettes de 2015 - recettes de 2014); selon cette même approche, la perte escomptée en 2016 s'élève à 76 millions; en 2017 : 94 millions, 2018 : 24 millions euros; -une seconde approche, qui permet de déterminer la perte économique, se base sur la prise en compte : d'un scénario fictif à politique inchangée, i.e. si le système actuel serait resté en place (TVA de 15% si lieu de consommation au LU). Dans ce scénario fictif, il est prévu que les recettes liées au commerce électronique auraient continué à croître de 9,5% en 2015, 8,6% en 2016, 7,9% en 2017 et 7,4% en 2018 ; <p>Selon une telle approche, les pertes annuelles s'élèvent aux montants suivants par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2015 : 791 millions euros ; 2016 : 967 millions euros ; 2017 : 1161 millions euros ; 2018 : 1285 millions euros ; 	
Droits d'enregistrement		164	164 Pas d'accrual, recettes budgétaires	Taux de croissance moyen autour de 4.5% an	172/180/188/196
Douanes et accises		1400	1420	Ces recettes dépendent de nombreux facteurs non-déterminés par le cycle économique. Elles sont composées essentiellement de deux éléments :	TX : 0.8/1,5/1,3/1,4

			<p>-les recettes sur la vente de carburants (y compris les possibles transferts dans le cadre de l'UEBL) ; -les recettes sur la vente de tabac ;</p> <p>Il faut noter que la vente de ces deux produits est corrélée.</p> <p>La prévision est par ailleurs faite dans un contexte de baisse des volumes vendus de carburants et de cigarettes au cours 2013. Il s'agit de la première baisse des volumes après celle de 2009. Alors que cette dernière était imputable à un contexte économique de crise, la baisse actuelle est due à d'autres facteurs, notamment à l'évolution des différentiels de prix avec les pays voisins.</p> <p>Les recettes sur la vente de carburants :</p> <p>Dans un contexte baissier, il est prévu que les recettes sur la vente de carburants seront légèrement croissantes sur la période : le volume de vente des carburants est maintenu constant, la croissance des recettes provenant d'une augmentation annuelle d'un cent euro pour le gasoil jusqu'en 2018, notamment sous l'effet des nouveaux minima communautaires qui vont probablement entrer en vigueur à partir de 2015.</p> <p>Les recettes provenant de la vente de carburants sont également affectées par les transferts possibles de recettes entre le Luxembourg et la Belgique dans le cadre de l'U.E.B.L. Ainsi, le scénario prévoit que les recettes et la part nette effective du Luxembourg suivent le décompte annuel : ainsi les décomptes suivants sont supposés : transferts au profit de BE : 20 millions par sur la période en 2015 - 2018/2016. Les transferts à BE en 2015 et 2016 sont la conséquence d'une révision de la clé de répartition pour 2015/2016.</p> <p>Les recettes sur la vente de tabac :</p> <p>Les recettes sont censées ne progresser que légèrement sous l'hypothèse d'un maintien du différentiel de prix avec les pays limitrophes et le maintien de la politique de mesures anti-tabac.</p> <p>Pour les autres catégories de recettes :</p> <p>-le droit d'usage d'infrastructures routières : il est prévu que certains pays sortiront du système « Eurovignette » en 2017, ce qui a un impact négatif sur les recettes : - 60% ;</p>	<p>N : 1432/1454/147 3/1494</p>
--	--	--	---	---

				-taxe sur les véhicules routiers : sous l'effet de la commercialisation de voitures moins polluantes, les recettes générées connaissent une baisse.	
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital		6617	6851		TX : 7,5/6,9/6,7/7,5 N : 7369/7876/840 7/9039
Impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages		4044	4389	Cette catégorie comprend les catégories budgétaires suivantes : Impôt retenu sur les traitements et salaires, impôt retenu sur certains revenus échus à des contributions non-résidents, Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette, impôt solidarité majoration personnes physiques, impôt retenu sur les revenus de capitaux, Impôt sur les tantièmes, impôt retenu sur revenus épargne (non résidents), Retenu libératoire nationale sur les intérêts. La prévision se base sur une approche SEC (accrual).	TX : 7,0/7,2/8,5/8,8 N : 4698/5034/546 3/5941
	Impôt retenu sur les traitements et salaires	2797	3004	Les recettes dépendent de la masse salariale dans le scénario macroéconomique. Les prévisions se basent notamment sur les éléments suivants : -prise en compte de la non-indexation des barèmes. -reprise normale du mécanisme d'indexation (tranches indiciaires prévues selon le calendrier décrit dans la partie macroéconomique) ; -prise en compte de l'impact de la régularisation des travailleurs illégaux sur l'évolution de l'emploi en 2013.	TX : 8,2/9,2/9,6/10 N : 3250/3550/389 0/4280
	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	666	700	Cet impôt est moins lié à la masse salariale.	TX : 5,7/4,1/3,9/3,8 N : 740/770/800/8 30
	Revenus des capitaux	223	240	Les revenus des capitaux dépendent de beaucoup de facteurs comme les marchés de capitaux ou la fiscalité internationale.	TX : 0,0/8,3/7,7/5,4

					N : 240/260/280/295
Imposition sur le bénéfice des sociétés		2213	2164	<p>Cette catégorie est composée des catégories budgétaires suivantes : Impôt sur le revenu des collectivités, impôt commercial communal, impôts de solidarité sur le revenu des collectivités.</p> <p>La prévision est se base sur une approche SEC (accrual).</p>	<p>TX : 9,3/6,7/3,8/5,6</p> <p>N : 2365/2525/2618/2766</p>
	Impôt sur le revenu des collectivités	1530	1520	<p>67% de l'IRC provient du secteur financier. L'évolution de cette recette dépend par conséquent des hypothèses retenues en matière d'évolution du secteur financier sur la période.</p> <p>La recette dépend en particulier de deux composantes : l'évolution des avances payées et les hypothèses retenues sur le traitement des soldes dus d'années antérieures.</p> <p>Les hypothèses suivantes sont faites :</p> <p>-en matière d'avances payées, les recettes progressent à un rythme correspondant à une moyenne historique, en moyenne de 6.5% par an ; ce qui reflète l'amélioration des conditions macroéconomiques prévue ;</p> <p>-en matière de soldes dus d'années antérieures, il est prévu que le niveau des soldes continuent à baisser jusqu'en 2014 (depuis 2012), ce qui reflète le fait qu'il s'agit de l'imposition d'années de faible croissance économique ; à partir de 2015, il est prévu que le niveau des soldes converge à nouveau vers sa moyenne historique ;</p>	<p>TX : 9,2/6,6/4,0/5,4</p> <p>N : 1660/1770/1840/1940</p>
Impôts sur la fortune		269	275	<p>Cet impôt provient à plus de 70% du secteur de participations financières dont l'activité dépend notamment des flux internationaux de capitaux difficilement prévisible.</p>	<p>TX : 3,6/5,3/3,3/4,8</p> <p>N : 285/300/310/325</p>
Cotisations sociales		5569	5823	<p>La catégorie des cotisations sociales se compose de deux éléments : i) les cotisations sociales des organismes de sécurité sociale à charge des ménages et des entreprises, ii) les cotisations sociales fictives issues du fonds des pensions au niveau de l'administration centrale (il s'agit d'une spécificité de traitement selon les règles du SEC).</p>	<p>TX : 5,3/5,7/5,7/5,8</p> <p>N : 6129/6477/684</p>

					5/7240
	Secteur de la sécurité sociale	5012	5230	Les cotisations sociales des organismes de sécurité sociale à charge des ménages et des entreprises sont estimées sur base des hypothèses du STATEC et de l'IGSS concernant l'évolution de l'emploi, du taux de chômage, de l'échelle mobile, du coût salarial unitaire , ajustées en fonction des différences entre la constitution de la masse salariale globale et l'assiette cotisable des différents régimes sur la période. Les taux de cotisation sont maintenus constants. Ceci donne un profil de croissance de 4,7% en 2015, et 5,7% à partir de 2016.	TX : 4,7/5,7/5,7/5,7 N : 5477/5786/611 3/6464
	Secteur de l'administration centrale	552	588	Les cotisations sociales de l'administration centrale progressent d'un taux constant de 6,1% sur la période.	N : 648/687/728/7 73
Revenus de la propriété		613	645	Les revenus de la propriété sont constitués essentiellement de trois composantes : les revenus au niveau de l'administration centrale, les revenus au niveau de l'administration locale, les revenus au niveau de la sécurité sociale. Leur prévision est généralement liée au scénario macroéconomique.	TX 6,4/6,8/6,7/ 5,0 N : 692/739/789/8 28
	secteur de l'administration centrale	222	217	Cette catégorie comporte notamment les dividendes générées par le portefeuille des participations de l'Etat et les intérêts perçus sur les liquidités. La prévision se base sur le scénario macroéconomique, qui prend notamment en compte les hypothèses sur l'indice boursier. Par ailleurs, la prévision prévoit que le portefeuille des participations de l'Etat reste inchangé au cours de la période considérée.	TX : 5,5/9,9/16,3/9, 3 N : 229/251/292/3 19

	Secteur de la sécurité sociale : Fonds de compensation	332	357	Ces revenus sont estimés sur base d'une estimation des revenus réalisés du Fonds de compensation (intérêts, dividendes) basée sur une projection de l'évolution et de la répartition des actifs de ce dernier entre catégories de placements, des rendements passés et d'une estimation des rendements futurs. (à remarquer qu'au titre du SEC 95, seuls ces revenus peuvent être considérés et non le total des revenus du Fonds tels que les gains ou les pertes en capital de ses titres.	TX : 6,6/7,3/7,1/4,1 N : 380/408/437/4 55
Recettes des administrations locales	ICC			Voir les hypothèses relatives à l'impôt sur les sociétés	
	FDCF			Voir les commentaires y relatifs au sujet des transferts courants de l'Administration centrale	
	Impôt foncier			Projection sur base des évolutions historiques	